



**ARRÊTÉ N°AR-AG 2024-18**  
**NOMINATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE**  
**COMMUNES AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL**

**Le Président de la Communauté de Communes Convergence Garonne,**

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment mes articles L251-1 à L254-6 ;

VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021, relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU la délibération D2021-222 du 15 décembre 2021 fixant le nombre de représentants du personnel et de la collectivité au comité social territorial ;

VU le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au comité social territorial ;

CONSIDERANT que suite à la réception de la lettre de démission de Mme BRIANT en date du 24/07/2024, l'agent quittera définitivement ces fonctions au sein de la collectivité le 15 septembre 2024 ;

CONSIDERANT que Marlène BRIANT était représentante suppléante au sein du collège des représentants du personnel du CST de la collectivité ;

CONSIDERANT qu'il convient de la remplacer au sein de comité social territorial en fonction de la liste CFDT déposée lors des élections des représentants du personnel ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Abroge l'arrêté AR-AG-2023013 du 17 mai 2023

**Article 2 :** DESIGNNE comme représentants de la communauté de communes au Comité Social Territorial des élus communautaires suivants :

- **Représentants titulaires :**
  - M. Jocelyn DORÉ, Président de la CDC Convergence Garonne, maire de Cadillac-sur-Garonne ;
  - Mme Sylvie PORTA, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente de la communauté des communes, 1<sup>ère</sup> adjointe de la commune de Laroque ;
  - Mme Françoise SABATIER-QUEYREL, 1<sup>ère</sup> adjointe de la commune de Preignac.
- **Représentants suppléants :**
  - M. Pierre LAHITEAU, conseiller communautaire, 2<sup>ème</sup> adjoint de la commune d'Omet ;
  - M. Alain GIROIRE, conseiller communautaire, 4<sup>ème</sup> adjoint de la commune de Landiras ;
  - M. Jean-Patrick SOULÉ, 8<sup>ème</sup> Vice-Président de la communauté de communes, Maire de la commune de Cérons.

**Article 3 :** PREND ACTE des désignations des représentants du personnel par les organisations syndicales :

- **Représentants titulaires :**
  - Mme Edwige CASTAING
  - M. Aurélien CHINZI
  - M. Christophe AZEMA
  
- **Représentants suppléants :**
  - M. Thierry BERNEDE
  - Mme Céline GASSIN
  - Mme Christelle SANCHEZ

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

*Le Président :*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.



Le Président,

Signé électroniquement par : Jocelyn Doré  
Date de signature : 17/09/2024  
Qualité : Parapheur Président Cdc Convergence Garonne

Jocelyn DORÉ

**MIS EN LIGNE LE :** 23/09/2024